



25.05.23

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 033-243301215-20230523-250523-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 39

Présents : 28

Votants : 35

Date de la convocation : 16 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente de BARON, sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (28): BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, **CREON :** M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Frédéric PAUL **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC :** M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : **CREON :** Mme Fabienne IDAR pouvoir à Mme Mathilde FELD, M. Pascal RAUZY pouvoir à Mme Lydie MARIN, **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE pouvoir à M. Frédéric PAUL ; **HAUX :** M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX pouvoir à Mme Véronique LESVIGNES, Mme Ramona CHETRIT pouvoir à Mme Agnès TEYCHENEY **SADIRAC :** Mme Clara MOURGUES pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER,

ABSENTS (04) : **CAPIAN :** M. Franck LUQUE **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC, **SADIRAC :** M. Cédric ANTON, Mme Elodie DUBEDAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY délégué communautaire de la Commune de BARON secrétaire de séance.

OBJET : ENTRE DEUX MERS TOURISME - DESIGNATION D'UN CONSEILLER DELEGUE AUPRES ENTRE DEUX MERS TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2019 portant modification des statuts de la CCC au 1^{er} janvier 2020

Vu les statuts d'ENTRE DEUX MERS TOURISME,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de désigner les 15 délégués titulaires et les 15 délégués suppléants pour le mandat 2020.2026

Vu la délibération n°34.0.20 en date du 23 juillet 2020 portant désignation des 15 délégués titulaires et des 15 délégués suppléants auprès d'ENTRE DEUX MERS TOURISME

Considérant la démission de son mandat de conseiller municipal de CREON de M. Yann CHAIGNE, il convient de procéder à son remplacement au poste de délégué titulaire pour la commune de Créon. Les autres délégués élus lors de la séance précitée demeurent en poste.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du
l'unanimité, ont :

- Désigné en tant que délégué titulaire auprès d'ENTRE DEUX ME

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 033-243301215-20230523-250523-DE

SLO

Délégués titulaires

Délégués suppléants

BARON	LE BLOND DU PLOUY Emmanuel	BARON	RIBEYROL Olivier
BLESIGNAC	THILLET Jean François	BLESIGNAC	BENEYTOU Virginie
CAMIA ET ST DENIS	LAFAYE Nicolas	CAMIA ET SAINT DENIS	TITE William
CAPIAN	LUQUE Franck	CAPIAN	LE GOFF Violaine
CREON	MARIN Lydie	CREON	DESMOND Sylvie
CURSAN	COLOGNI Sylvie	CURSAN	HAON Patrice
HAUX	MILHAU Marianne	HAUX	PERROCHEAU Romain
LA SAUVE MAJEURE	BOIZARD Alain	LA SAUVE MAJEURE	LAMI Jean-Marc
LE POUT	AUVRAY Isabelle	LE POUT	JAHAN Emilie
LOUPES	LATRY Nathalie	LOUPES	LESVIGNES Véronique
MADIRAC	PAGES Bernard	MADIRAC	BONNET Catherine
SADIRAC	CHIRON-CHARRIER Marie Antoinette	SADIRAC	LEBARS Patrick
SAINT LEON	CADASSOU Odile	ST LEON	TARBES Nicolas
ST GENES DE LOMBAUD	LAFON Maryvonne	ST GENES DE LOMBAUD	HUGOT Stéphane
VILLENAVE DE RIONS	RIVault Joëlle	VILLENAVE DE RIONS	SUBERVIE Jean-Marc

Monsieur le Président,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

* informe que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

* rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président de la Communauté de Communes du Créonnais

Alain ZABULON

Le Secrétaire de séance

Emmanuel LE BLOND DU PLOUY



Le Président
Alain ZABULON